

CONSEIL EN FINAN- CEMENTS PUBLICS

LE RÉFLEXE AIDE PUBLIQUE

**Petit-déjeuner Financements : Soutenez vos
projets audiovisuels et culturels**

Mardi 21 janvier 2025

www.abfdecisions.fr





Déroulé

- ABF Décisions
- Cadre général des financements publics
- Europe Créative
- Et en France ?
- Conclusion et Questions-réponses

ABF DÉCISIONS

Un accès facilité et optimisé aux aides
publiques

Acteur de référence du conseil en financement public, ABF c'est :

3

ASSOCIÉS
FONDATEURS

1

POOL
D'INVESTISSEURS

22

ANNÉES
D'EXPÉRIENCE

15 MDS€

DE PROJETS
FINANCÉS

27 M€

DE CHIFFRE
D'AFFAIRES

160

COLLABORATEURS
(DOCTEURS, INGÉNIEURS, ...)

9

BUREAUX
EN FRANCE



Déroulé

- ABF Décisions
- Cadre général des financements publics
- Europe Créative
- Et en France ?
- Conclusion et Questions-réponses

INDICATEURS CLÉS

○ Typologie de projets



TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



R&D / INNOVATION



INVESTISSEMENTS
PRODUCTIFS



EXPORT

○ Critères impactant les aides publiques

TAILLE DE L'ENTREPRISE	PME, ETI ou GE ! Attention à la structuration capitalistique du porteur de projet	Selon la taille de l'entreprise, il existe des régimes d'aides spécifiques, mais aussi des modulations des taux de soutien.
SITUATION GÉOGRAPHIQUE	La région Le zonage : zone AFR, Territoire d'Industrie, ZRR...	La région est l'interlocuteur privilégié pour de nombreuses aides, ainsi que pour l'utilisation des FESI (Feder, FTJ, FEADER, FSE+, FEAMPA) Les zones correspondent à des zones privilégiées pour l'obtention des aides publiques, ou des possibilités de bonification.
SITUATION FINANCIÈRE	Fonds Propres	Les financeurs publics accompagnent le plus souvent à hauteur des fonds propres. Les entreprises en difficulté sont exclues des aides publiques.
IMPACTS DU PROJET	Quid de l'impact économique, social, environnemental, et filière du projet ?	Les financeurs publics sont sensibles à l'impact du projet. Appel à projets => concurrence entre les différents porteurs de projets

GRILLE DE LECTURE

L'Union Européenne fixe les règles en matière d'aides publiques.

Par principe, **toute aide publique est interdite**, leur mise en œuvre nécessite l'utilisation d'un cas dérogatoire par l'organisme financeur (RGEC, Régimes notifiés)

Ces dérogations, ou régimes d'aides autorisés, fixent notamment les taux de soutien, les plafonds d'aides et les catégories de dépenses éligibles.

MINIMIS	PME	RDI	ENVIRONNEMENT	ET D'AUTRES ENCORE
Plafond de 300 K€ sur 3 ans	De 10 à 50%	De 25 à 100% +5% AFR	De 30 à 70% +5% AFR	
<ul style="list-style-type: none">• Investissements matériels et immatériels• Immobilier• Export	<ul style="list-style-type: none">• Investissements matériels et immatériels : de 10 à 20%• Conseil et Innovation jusqu'à 50%	<ul style="list-style-type: none">• Personnel• Sous-traitance• Achats• Dotations• Brevets	<ul style="list-style-type: none">• Immobilier et investissements matériels et immatériels : de 30 à 65% du surcoût environnemental• Etudes : de 50 à 70%	<ul style="list-style-type: none">• Infrastructures hydrauliques agricoles• Géothermie profonde• CSR• Surcoûts des prix du gaz et de l'électricité• C3IV• Formation• ...

A partir d'un montant important* d'aide publique, il est nécessaire de procéder à une notification individuelle auprès de la Commission européenne.

Procédure de 6 à 12 mois / *Ce montant varie selon les régimes.

Les principales formes d'aide



	Subvention/ Prime	Avance Récupérable (AR)	Prêt	Crédit d'impôt
Principales caractéristiques	Après obtention, elle est définitivement acquise	Sans caution ni garantie, son remboursement est conditionné au succès technico-économique du projet (dans certains cas, le succès commercial est également pris en compte).	Sans caution ni garantie, son remboursement a lieu dans tous les cas. Parfois octroyé à taux 0 ou à taux bonifié.	Il est acquis dès la déclaration mais peut éventuellement être remis en cause en cas de contrôle
Conditions de versement	Versement au fur et à mesure de l'avancement des dépenses (parfois une partie versée à l'acceptation).	Souvent versée en très grande partie dès l'obtention de l'aide. Différé d'amortissement souvent appliqué. Transformée totalement ou partiellement en subvention en cas d'échec.	Souvent versée intégralement (ou en très grande partie) dès l'obtention de l'aide. Différé d'amortissement souvent appliqué.	Décalage de plusieurs mois avec l'engagement des dépenses. Imputation sur l'IS ou remboursement.
Intensité de l'aide				
Impacts sur le ROI du projet				
Impacts sur la trésorerie				
Impacts sur les fonds propres				

MÉTHODOLOGIE



SÉCURISER SA DEMANDE D'AIDE

- Constitution d'un dossier de suivi (pièces justificatives, suivi analytique des dépenses, ...)
- Veiller à respecter les engagements pris vis-à-vis du financeur public



OPTIMISER SON BUDGET

- Choisir le bon horizon temporel
- Identifier les postes de dépenses inéligibles et en tenir compte
- Optimiser les possibilités de cumul des aides



FAIRE SA DEMANDE DANS LES TEMPS

- Faire sa demande de soutien préalablement à l'engagement de son projet (sauf dispositifs fiscaux avec rétroactivité possible)



VALIDER SON ÉLIGIBILITÉ

- Secteur d'activité / taille
- Situation financière (fonds propres, ...)
- Adéquation du projet avec les objectifs de l'aide (contreparties, ...)

MOBILISER & OPTIMISER

Les aides publiques pour vos projets de développement

01 —————

ÉTUDE

de votre organisation et de vos projets de développement (nature, coûts, impacts ...)

02 —————

IDENTIFICATION

des aides, élaboration de stratégies de financement et arbitrage sur les aides publiques à mobiliser

03 —————

SOLLICITATION

des aides publiques par la saisine des financeurs, le montage technique et financier des dossiers de demande d'aide et leur transmission

04 —————

ACCOMPAGNEMENT & SÉCURISATION

des aides, assistance et suivi de l'instruction de la demande d'aide jusqu'à son obtention définitive (appui en cas de contrôle, ...)



Déroulé

- ABF Décisions
- Cadre général des financements publics
- Europe Créative
- Et en France ?
- Conclusion et Questions-réponses

CREATIVE EUROPE (2,4Mds€)



Les principaux objectifs du programme sont les suivants:

- Préserver, développer et promouvoir la diversité et le patrimoine culturels et linguistiques européens
- accroître la compétitivité et le potentiel économique des secteurs de la culture et de la création, en particulier du secteur de l'audiovisuel.

Volet CULTURE

- Initiatives visant à promouvoir et à renforcer la coopération artistique et culturelle au niveau européen.

Volet MEDIA

- Actions visant à encourager la compétitivité, l'innovation et la durabilité du secteur audiovisuel européen.

Volet TRANSECTORIEL

- Initiatives visant à promouvoir des actions innovantes et la collaboration entre tous les secteurs de l'audiovisuel et de la culture.

CREATIVE EUROPE

3 PILIERS

CULTURE
Réseaux culturels

MEDIA
Dont audiovisuel

TRANSECTORIEL
Dont AAP spécifiques médias d'informations & pluralisme

Exemples
d'appels à
projets
annuels
jusqu'en
2027

CONTENUS
TV & Online (Soutenir la production d'œuvres TV)

DISTRIBUTION
European film sales

DISTRIBUTION
European Festivals

EXPLOITATION
Networks of European Cinemas

BUSINESS
Innovative tools & business models

European Cooperation Projects
L'AAP soutient des projets impliquant des organisations des secteurs culturel et créatif de toutes tailles, et de différents pays pour entreprendre des activités sectorielles ou intersectorielles.

Journalism Partnerships – Pluralism
Cet AAP vise à protéger les secteurs des médias d'information qui revêtent une importance particulière pour la démocratie et la participation civique, tels que les médias locaux et régionaux, les médias communautaires, le journalisme d'investigation et les organisations qui diffusent des informations d'intérêt public.

Creative Innovation Lab
L'AAP vise à encourager la coopération entre le secteur audiovisuel et d'autres secteurs culturels et créatifs afin d'accompagner leur transition environnementale la diversité et l'audience des contenus européens à travers les frontières (lien développement de l'intelligence artificielle et des mondes virtuels)

Media Literacy
L'AAP vise à encourager le partage des connaissances et les échanges sur les politiques et les pratiques en matière d'éducation aux médias

Calendrier des AAP



FOCUS: L'APPEL A PROJETS

TV & online content

- Financer la production
- Subvention de 300k à 2M€ selon type d'œuvre (20% max du projet)
- Principaux bénéficiaires visés: studios de production indépendants européens

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Objectifs** : Renforcer la compétitivité des producteurs audiovisuels européens en soutenant des projets de haute qualité. Encourager la coopération entre producteurs de différents pays participants au programme MEDIA. Augmenter la circulation des œuvres audiovisuelles européennes à l'échelle internationale.
- **Types de projets éligibles** :
 - **Fiction** : Œuvres d'une durée minimale de 90 minutes.
 - **Animation** : Œuvres d'une durée minimale de 24 minutes.
 - **Documentaire de création** : Œuvres d'une durée minimale de 50 minutes.
- **Budget et taux** : Jusqu'à 500 000 € pour les séries de fiction dont le budget total est inférieur à 10 millions d'euros. Jusqu'à 1 million d'euros pour les séries de fiction avec un budget total entre 10 et 20 millions d'euros. Jusqu'à 2 millions d'euros pour les séries de fiction avec un budget total supérieur à 20 millions d'euros
- **Type de candidature**: Collaborative (3 partenaires de 3 pays différents)
- **Durée du projet**: 36 mois (demande d'extension possible)
- **Calendrier**: 14/05/25

FOCUS: L'APPEL A PROJETS

European Film Sales

- Financer la distribution de films européens récents
- Subvention de 750k€ max par projet (taux: 70%)
- Principaux bénéficiaires visés: agents européens / sociétés de ventes internationales

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Objectifs:**
Amélioration de la distribution transnationale des films européens non nationaux récents.
Augmentation des investissements dans la production, l'acquisition, la promotion, la distribution en salle et en ligne de films européens non nationaux.
Développement des liens entre le secteur de la production et celui de la distribution afin d'améliorer la position concurrentielle des films européens non nationaux.
- **Activités éligibles :** Les activités financées se déroulent en deux phases :
 1. La génération d'un fonds potentiel qui sera attribué en fonction de la performance de l'entreprise sur le marché européen.
 2. La mise en œuvre de l'action - le fonds potentiel ainsi généré par chaque entreprise doit être réinvesti dans :
 - des garanties minimales ou des avances payées pour les droits de vente internationaux sur les films européens non nationaux éligibles des films européens non nationaux éligibles ;
 - la promotion, le marketing et la publicité sur le marché des films européens non nationaux éligibles.
- **Budget et taux :** Subvention de 750k€ max par projet ; taux: 70%
- **Type de candidature:** Individuel ou collaboratif.
- **Durée du projet:** 2 ans max.
- **Calendrier:** 19/06/2025

FOCUS: L'APPEL A PROJETS

Networks of European Cinemas

- Financer l'exploitation de salles de cinéma
- Taux de subvention: 95%
- Principaux bénéficiaires visés: réseaux de cinéma européens (groupements de mini. 400 cinémas indépendants; entité de coordination légalement constituée)

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Objectifs:**

Soutenir un réseau d'exploitants de salles de cinéma européens, avec une large couverture géographique (20 pays au moins), projetant une part significative de films européens non nationaux pour un public élargi et une expérience cinématographique renouvelée, en favorisant le rôle des salles européennes dans la circulation des œuvres européennes.

L'objectif est d'accroître le public des œuvres européennes par le biais d'incitations et de projets collaboratifs.

Le financement favorisera des approches innovantes qui combinent visibilité des œuvres européennes et public le plus large.

- **Activités éligibles:** activités de networking (animation, formation, communication...), promotion et projection de films européens, activités innovantes pour atteindre de nouveaux publics, transition digitale, promotion et marketing en coopération avec d'autres plateformes de distribution (VOD, TV broadcasters).

- **Budget et taux :** taux de subvention 95%

- **Type de candidature:** Individuelle

- **Durée du projet:** 21 mois max.

- **Calendrier:** 16/07/2025

FOCUS: L'APPEL A PROJETS

European Festivals

- Financer les festivals audiovisuels européens pour les contenus européens
- Subvention de 19 à 150k€ par projet (lump sum)
- Principaux bénéficiaires visés: festivals audiovisuels européens

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Objectifs:** un soutien sera accordé aux festivals audiovisuels européens visant à accroître l'intérêt du public pour les contenus audiovisuels européens non nationaux et à promouvoir leur circulation et leur visibilité.
- **Activités éligibles:** Festivals européens programmant une part significative d'œuvres audiovisuelles européennes non nationales, visant des activités d'un an visant à élargir et à renouveler le public et mettant en œuvre des activités innovantes de sensibilisation du public ainsi que des initiatives pour le jeune public (ex. outils en ligne et des applications de données)
- **Budget et taux :** lump sum selon le nombre de films européens par festival et programmation
- **Type de candidature:** Individuelle
- **Durée du projet:** 2 ans max.
- **Calendrier:** 11/03/2025

FOCUS: L'APPEL A PROJETS

Innovative tools and business models

- Financer vos développements R&D
- Subvention de 600k à 1M€ (taux: 70%); pas de budget limite
- Principaux bénéficiaires visés: Structures européennes développant des outils ou business model innovants

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Objectifs:** Améliorer la compétitivité de l'industrie audiovisuelle européenne et saisir les avantages des développements technologiques et des modèles commerciaux innovants ; Améliorer l'adaptation de l'industrie audiovisuelle européenne aux opportunités offertes par l'intelligence artificielle et le développement des mondes virtuels; Améliorer le processus de verdissement de l'industrie audiovisuelle européenne
- **Exemple d'activités éligibles** technologie de collecte de données et d'analyse ; modèles économiques cherchant à optimiser les synergies et complémentarités entre les plateformes de distribution; outils explorant de nouveaux modes de production, financement, distribution et promotion grâce à de nouvelles technologies (IA, big data, blockchain, métavers, NFT...) ; outils et modèles innovants facilitant la transition écologique de l'industrie audiovisuelle.
- **Budget et taux** : 60% à 80%. Seuil minimum 500 000€ HT. Les dépenses de personnels sont éligibles
- **Type de candidature:** Individuel ou collaboratif. Privilégier collaboratif.
- **Durée du projet:** 3 ans en général (2 ans minimum)
- **TRL:** L'AAP ne spécifie pas explicitement le niveau de maturité technologique requis. Toutefois, les objectifs de l'appel suggèrent que les projets devraient être suffisamment avancés pour permettre une mise en œuvre pratique et une diffusion effective
- **Calendrier:** call annuel, **réouverture en 2026** (dernière relève: 16/01/2025)



Déroulé

- ABF Décisions
- Cadre général des financements publics
- Europe Créative
- Et en France ?
- Conclusion et Questions-réponses

FOCUS – Opportunités nationales

IFCIC

Prêt / garantie de prêt
favoriser l'accès au financement
des entreprises culturelles et
créatives

ifcic Institut pour le Financement
du Cinéma et des
Industries Culturelles

AAP alternatives vertes 3

projet d'expérimentation ou d'innovation en faveur d'alternatives à impact positif sur l'environnement au bénéfice de la filière des ICC.
Une attention particulière sera portée aux projets renforçant les dynamiques entre les ICC et les acteurs de l'ESRI (enseignement supérieur, recherche et innovation)
Aide max 2M€ - 50/70% projets co

 **BANQUE des TERRITOIRES** 

AAP Culture immersive et métavers

Vise à développer la production et la diffusion d'expériences immersive

Secteurs culturels concernés : Audiovisuel, Spectacle vivant, Musées, Arts visuels, Design, Architecture, Métiers d'art, Jeu vidéo et Presse.

Type d'aide : Subvention (aide à l'ingénierie, plafonnée à 200 000 € et aide à la réalisation du projet jusqu'à 60%)

Calendrier : Fin 25/11/2025



Région

Via PIA et aides à
l'investissement

bpifrance



CNC

AVR - aide avant réalisation à la
production de films de court
métrage

CNC centre
national de la
cinématographie

Crédits d'impôts

Des crédits d'impôts existent pour des secteurs comme l'audiovisuel, le jeu vidéo... ces dispositifs permettent à une société de déduire de son imposition sur les sociétés certaines dépenses (dites dépenses éligibles), et sous certaines conditions.

CHOISIR L'AIDE

QUI VOUS CORRESPOND

Choix des AAP en fonction du type de projet



Nationaux individuels

- Plus facile à structurer car sans consortium
- Moins compétitifs
- Taux de financement et budget moins élevés



Nationaux collaboratifs et européens

- Meilleur taux de financement
- Budget plus conséquent
- Nécessité de constituer un consortium → coordination plus complexe

Merci pour votre attention
A vos questions

ABF


LE RÉFLEXE AIDE PUBLIQUE

www.abfdecisions.fr – 



Marion DENNIELOU

Chargée d'affaires Europe & Projets
Collaboratifs

 07 56 42 38 37

 mdennielou@abfdecisions.fr